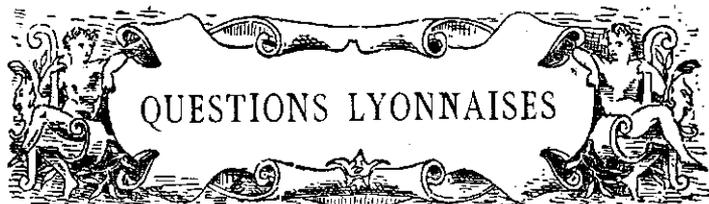


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LYON ET LES COMMUNICATIONS

ENTRE L'EUROPE CENTRALE ET L'ESPAGNE

La plupart des Lyonnais ignorent probablement que l'itinéraire le plus court pour aller en chemin de fer des pays de l'Europe centrale à Madrid passe justement par leur ville.

Le trajet entre les principales cités d'Allemagne, d'Autriche, de Russie, de Suisse et le centre de l'Espagne pourrait être, en effet, beaucoup plus direct si l'on empruntait les voies du P.-L.-M., c'est-à-dire si des services convenablement organisés permettaient aux voyageurs de s'acheminer, sans changement de voiture ni arrêt prolongé dans certaines gares, vers la péninsule ibérique et *vice versa*.

On comprendra toute l'importance que pourrait avoir pour Lyon l'afflux d'un grand nombre de voyageurs, lesquels seraient certainement tentés de s'arrêter au passage, soit à l'aller, soit au retour, à la condition, toutefois, que les horaires soient suffisamment commodes.

On nous objectera peut-être que beaucoup d'étrangers préféreront passer par Paris pour se rendre à Madrid et dans le sud de la patrie de Cervantès.

Evidemment, la capitale attirera toujours plus de monde que notre ville, mais si d'intéressantes combinaisons de trains permettaient le passage par la région lyonnaise avec une économie de distance, il y a gros à parier que la majorité préférerait prendre des billets circulaires pouvant faciliter, à bon compte, l'arrêt à Paris dans un sens et à Lyon dans l'autre.

Une fois le pli pris, le flot des touristes, voire même des gens d'affaires, se porterait de plus en plus sur les lignes du P.-L.-M. On se demande même comment il se fait que cette dernière n'ait pas songé plus tôt à détourner sur ses voies la clientèle qui passe maintenant par l'Est et l'Orléans.

La proximité de la Suisse et de la Côte d'Azur ne pourrait, d'ailleurs, qu'accentuer le mouvement vers le bassin du Rhône.

Il nous paraît donc extrêmement intéressant d'insister auprès de notre puissante Compagnie de chemins de fer, pour qu'elle étudie, d'accord avec les chemins de fer allemands, suisses et espagnols, des projets en vue d'améliorer les relations par voies ferrées entre les pays intéressés.

On aurait, du reste, une occasion toute trouvée pour entamer des pourparlers avec les Administrations en cause : c'est l'ouverture prochaine de l'Exposition qui, de toute façon, devrait inciter notre Municipalité à réclamer, tout au moins à titre d'essai, la création de trains internationaux ou la mise en marche de voitures directes pour de nombreuses destinations étrangères, et ce, pendant toute la durée de notre entreprise locale.

Ces nouveaux moyens de transport seraient sans aucun doute très goûtés par nos visiteurs.

Ceci posé, donnons, d'ailleurs, quelques chiffres montrant quelles sont les distances comparatives jusqu'à Madrid et le sud de l'Espagne, par Lyon, par Paris et Bordeaux, à

partir de certaines grandes villes qui sont en quelque sorte les nœuds de communication des réseaux étrangers du côté de la France.

De Francfort-sur-le-Mein, où convergent les principales lignes de l'Allemagne, il y a 2.147 kilomètres jusqu'à la capitale espagnole, en passant par Paris où, en tout cas, il y a la solution de continuité du changement de gares.

De la même ville allemande à Madrid, il n'y a, par Strasbourg, Lyon et Barcelone, que 2.092 kilomètres, soit une économie de 55 kilomètres.

On pourrait donc gagner, d'une part, au moins quarante minutes sur le trajet proprement dit et, d'autre part, au moins trois heures par la suppression du battement forcé dans la capitale française.

La différence est encore plus sensible en faveur du passage par Lyon, si l'on considère les villes d'accès des réseaux de l'Allemagne du Sud, telles que Mannheim, Strasbourg, Carlsruhe et Mulhouse.

De même pour Bâle, Pontarlier, Vallorbe et Bellegarde, qui sont les aboutissants en France des grandes lignes de la Suisse, lesquelles se prolongent jusqu'en Autriche.

Il semble donc indiscutable que, par une réorganisation judicieuse des services internationaux, on améliorerait non seulement beaucoup les moyens de communication entre l'Europe centrale et l'Espagne, mais aussi que l'on favoriserait le commerce local de notre ville (qui recevrait ainsi plus de visiteurs), en développant, d'autre part, les affaires de la Compagnie P.-L.-M.

N'oublions pas, de plus, que les relations entre la France, le Maroc et l'Algérie s'établiront de plus en plus dans l'avenir par l'intermédiaire des ports espagnols, Carthagène et Algésiras ; il serait donc utile de drainer par Lyon le courant des voyageurs, dont le nombre augmentera sans doute dans de grandes proportions d'ici quelques années.

SINED.

FATUM !

Après la rafale, l'inondation ! Les éléments semblent conjurés contre toute tentative lyonnaise destinée à montrer ce dont est capable notre cité laborieuse qui, par sa grandiose Exposition, doit conquérir une renommée méritée par son activité et l'importance de ses industries. Eole et Neptune, soudoyés sans doute par des villes jalouses du succès qui s'annonce, apportent à tour de rôle des entraves à l'achèvement des travaux ; mais leurs efforts combinés ne serviront qu'à donner la mesure de l'énergie dont sont capables les organisateurs de l'Exposition et les entrepreneurs qui les secondent dans leur lourde tâche.

Lundi 9 au matin, les assauts furieux du Rhône endommageaient la passerelle qui doit relier les sections d'une rive à l'autre, et semblaient devoir compromettre cette œuvre élégante, dont la construction fut habilement conduite et rapidement menée à bien. Heureusement, le mal pourra être vite réparé, et rien n'est compromis.

Il faut même en toutes choses savoir d'un mal tirer un bien, et nous ne sommes pas éloignés de croire que, si les dégâts matériels entraînent des dépenses imprévues, ils auront du moins ce résultat d'avoir appelé l'attention du monde entier sur l'Exposition de Lyon et lui auront constitué une réclame, onéreuse il est vrai, mais dont la portée aura cependant été considérable.

D'autre part, ils auront fourni à tous nos amis de l'exté-

rieur une occasion d'affirmer leurs sympathies : nous n'en voulons pour preuve que les paroles prononcées au banquet de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Vienne, par M. Bonnier, président de la Chambre de commerce de cette ville, en réponse au toast de M. Grobon, président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon, qui, en termes très élevés, avait évoqué, à côté des besoins d'une cohésion intéressée, le passé glorieux des deux villes, rayonnant sous la domination romaine d'une égale splendeur, ainsi que le souvenir des constructeurs dont il faut rester dignes, et qui surent allier l'exécution la plus parfaite à la conception la plus pure.

M. Bonnier déclara alors que les entrepreneurs viennois apprécient doublement, en raison des circonstances, le témoignage de solidarité que M. Grobon leur apporte au nom de la grande famille lyonnaise du bâtiment ; cette dernière venant d'être atteinte par les ravages de l'ouragan sur les chantiers de l'Exposition, il assure la corporation lyonnaise de la sympathie de tous les industriels et commerçants et souhaite que la Ville de Lyon aide, comme ils le méritent, les entrepreneurs victimes du sinistre. Tous désirent que la Ville de Lyon sache gré à ces entrepreneurs qui, au lieu de se décourager, ont décidé au contraire de redoubler d'activité, afin que la grande cité lyonnaise puisse tenir les engagements qu'elle a pris devant la France et devant l'étranger pour l'ouverture de l'Exposition.

Ces fortes paroles traduisent les sentiments unanimes qu'a fait naître le nouvel accident survenu à la passerelle. Là aussi les entrepreneurs témoignent de leur volonté de triompher malgré tout des éléments et de tenir leurs engagements. De même, dans la Section Coloniale et à l'Horticulture, comme au Stade, les dégâts seront réparés, grâce aux concours de toutes les énergies, et une fois de plus le génie de l'homme, l'activité auront vaincu les forces aveugles de la Nature, contre lesquelles les anciens ne savaient que se résigner, sans songer que l'intelligence, le travail, le courage et l'énergie ont toujours été plus forts que la fatalité !

CARNUTENSIS.

Le nouveau Pont de Chalon-sur-Saône

Nous trouvons dans le journal *le Béton armé*, organe des agents et concessionnaires du système Hennebique, des renseignements très intéressants sur la construction du nouveau pont de Chalon-sur-Saône, édifié par les soins de la Municipalité, qui en a confié l'exécution à la Société de Fondations par compression mécanique du sol.

Nous devons, d'autre part, à l'obligeance de la Direction de cette excellente revue mensuelle, la communication des divers clichés qui illustrent notre texte.

Comme on le voit par la jolie perspective d'ensemble que nous donnons, cet ouvrage, entièrement en béton armé, se compose de cinq travées dont les trois médianes ont 35 m. 10 d'ouverture et les deux extrêmes 35 m. 80.

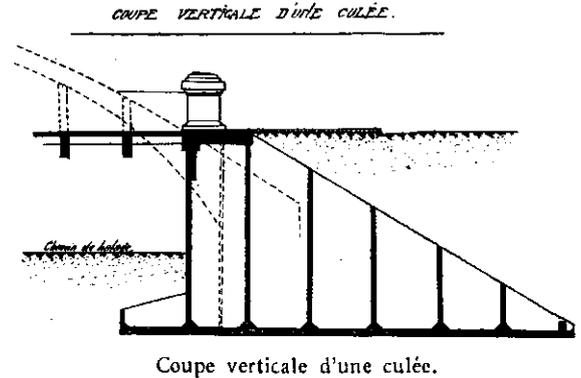
Les trois arches centrales sont à arcs inférieurs surbaissés au 1/10, tandis que les deux travées extrêmes comportent des arcs construits au-dessus du tablier, qui est suspendu par conséquent sous ces arcs. Le rectangle navigable correspondant à ces dernières travées se trouve donc surélevé de toute l'épaisseur des arcs surbaissés adjacents, ce qui donne à l'ensemble de l'ouvrage un aspect très original qui résulte des sujétions mêmes imposées au constructeur pour répondre aux exigences de la navigation.

La longueur du pont est de 181 m. 40 entre culées, et de 210 mètres en y comprenant celles-ci ; il est incliné de 65 degrés en plan sur l'axe du fleuve. La largeur entre garde-corps est de 9 mètres et sa chaussée est calculée pour donner passage à la voie du tramway de Chalon à Mernans.

Les culées ont été établies suivant le système rationnel de

construction alvéolaire, adopté par la maison Hennebique pour tous ses grands ponts et dont l'application la plus remarquable a été faite au pont de Rome, dont l'arc surbaissé au 1/10 a 100 mètres de portée (1).

Le dessin ci-dessous donnant la coupe verticale de la culée met bien en évidence le mode de construction employé. L'ensemble est fondé sur un radier général, sur lequel sont greffés



six cloisons verticales dont les hauteurs vont régulièrement en diminuant d'avant en arrière. Cette première série de cloisons perpendiculaires à l'axe de l'ouvrage sont découpées par une autre série de cloisons triangulaires qui forment avec les précédentes des alvéoles prismatiques dont le remplissage fait intimement corps avec le terrain environnant.

Les piles voisines des culées supportant les arcs supérieurs de rive ont 2 mètres d'épaisseur ; elles forment piles-culées pour les arcs inférieurs adjacents.

Pour construire ces piles, on a utilisé des caissons en béton armé entretoisés par des cloisons transversales, comme le montre le croquis ci-joint. Lorsque les caissons ont été coulés à leur emplacement définitif, on a battu, jusqu'au refus absolu, deux rangées de pieux en béton armé, qui ont été emprisonnés ensuite dans une masse de gros béton remplissant complètement les compartiments du caisson.

Ces pieux, qui forment l'ossature de la pile, se prolongent au-dessus du caisson jusqu'à une cote supérieure à celles des plus hautes eaux.

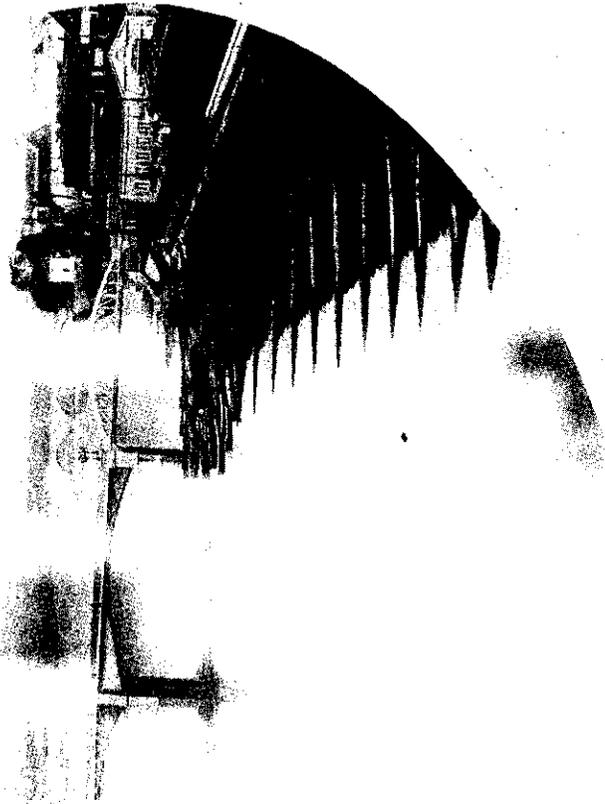
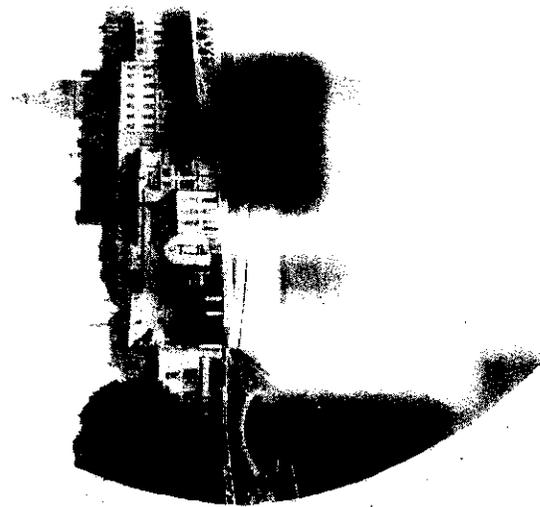
Les deux piles intermédiaires supportant les voûtes en arc sont construites suivant le même principe, mais elles n'ont que 1 m. 25 d'épaisseur et ne comportent à l'intérieur qu'une file de pieux.

Les cintres nécessaires à la construction des travées latérales à arc inférieur ont été établis d'une façon très simple à l'aide de palées dont les pieux étaient enfoncés dans le lit du fleuve et de contre-fiches soutenant le platelage. Seule la travée centrale, réservée à la navigation, a exigé la construction d'un cintre spécial.

L'exécution des travaux a été considérablement contrariée par les crues de la Saône et les pluies continuelles qui ont persisté pendant toute la période de construction, à tel point qu'en cinq mois on a pu compter 64 jours de pluie et 96 jours de crue. La situation était d'autant plus défavorable, que la vitesse du courant était accrue de manière à rendre tout travail utile impossible dès que le niveau atteignait la hauteur de 1 m. 70, par suite de l'abaissement du barrage de Gigny, auquel on procédait à partir du moment où les crues s'élevaient à la cote indiquée.

Des circonstances si défavorables ont nécessairement occasionné des retards dans l'exécution des travaux, qui n'ont pu par suite être terminés dans les délais convenus ; mais, malgré les contre-temps et les difficultés de toute sorte résultant de cette situation, les dépenses n'ont donné lieu à aucune plus-value, et le chiffre de 472.000 francs fixé par le forfait n'a été aucunement dépassé.

¹ Voir la *Construction Lyonnaise*, du 1^{er} juillet 1912.

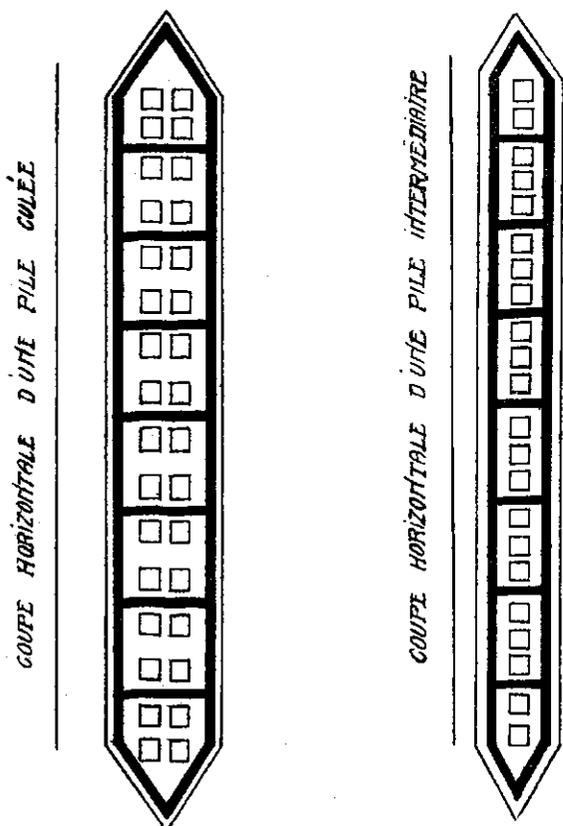


LE NOUVEAU PONT EN CIMENT ARMÉ DE CHALON-SUR-SAONE

Cet ouvrage en béton armé a exigé l'emploi de 3.500 mètres cubes de sable et gravier, 800 tonnes de ciment et 250 tonnes d'acier. Les matériaux utilisés proviennent : le gravier et le sable du lit de la Saône, les aciers des ateliers Descours et Cabaud de Lyon, le ciment des usines d'Origny-Sainte-Be-noîte.

Une fois terminé, l'ouvrage a été soumis à des épreuves multiples et concluantes, tant par charge statique que par charge roulante.

Les travées ont été chargées successivement par deux et par trois et ensuite en totalité. La charge statique était de



Coupes horizontales d'une pile-culée et d'une pile intermédiaire.

480 kilogrammes par mètre carré pour la chaussée et de 450 kilogrammes pour les trottoirs ; la partie réservée au tramway étant chargée à raison de 4.000 kilogrammes par mètre courant.

Pour les épreuves roulantes, on a fait circuler d'abord sur une file deux rouleaux compresseurs et trois chariots à deux essieux du poids de 16 tonnes ; puis, les mêmes charges disposées en deux files parallèles. Pendant ces épreuves, les trottoirs étaient chargés à raison de 450 kilogrammes par mètre carré et, dans le premier cas, la partie réservée au tramway était chargée de 4.000 kilogrammes par mètre courant.

Les flèches qui se sont manifestées pendant ces épreuves ont varié de 1 millimètre à 20 millimètres au plus, alors que le cahier des charges autorisait une flèche maximum de 38 millimètres ; toutes ces flèches ont d'ailleurs disparu, à 1 millimètre près, dès l'enlèvement des charges.

Nous ne pouvons mieux faire, pour terminer cet article, que de reproduire les conclusions du rédacteur du *Béton Armé* :

« Comme le béton armé, dit-il, acquiert plus de résistance et, par suite, assure plus de sécurité encore lorsque, avec le temps, sa prise s'accroît, on doit en conclure que la ville de Chalon-sur-Saône est dotée aujourd'hui, grâce à la ténacité et à la sage clairvoyance de sa Municipalité et de son maire, M. le sénateur Richard, d'un ouvrage remarquable à tous égards, appelé à donner la plus entière satisfaction aux be-

soins de la population, qui en réclamait l'établissement avec persévérance depuis tant d'années ; il rendra notamment de signalés services aux nombreux ouvriers du Petit-Creusot, situé sur la rive gauche, qui devaient, en toute saison et parois non sans danger sérieux en temps de crue, traverser la Saône en barque, pour se rendre à leur travail ou en revenir. »

Nous ajouterons que cet intéressant ouvrage montre que le mode de construction employé se prête parfaitement aux formes esthétiques et architecturales. Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur le dessin qui illustre si *bellement* notre journal, comme dirait Rabelais, pour se convaincre qu'il est possible de réaliser, avec le béton armé, des constructions d'un aspect léger, élégant et agréable à voir. Il n'est pas jusqu'aux deux ailes qui s'accrochent aux deux extrémités du viaduc, qui n'ajoutent une note pleine d'originalité dans l'ensemble de l'ouvrage, en rompant la monotonie des lignes, sans en détruire en rien l'harmonie.

Cette œuvre fait donc le plus grand honneur à la maison Hennebique, qui la conçut, et à la Société des Fondations par compression mécanique du sol, qui a su l'édifier, contre vents et marées, ou plutôt contre pluies et crues, avec le succès le plus complet.

DARYMON.

Les Importations de Matériaux de Construction EN RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Nous extrayons les renseignements suivants du *Bulletin Commercial*, de Bruxelles :

Bien que le total de la catégorie dépasse 31.200.000 piastres-or (156 millions de francs) en 1912, il est inférieur à celui de 1911 d'environ 2 1/2 millions de piastres-or. Il est vrai que, au cours de cette dernière année, les importations de matériaux de construction avaient été extraordinairement importantes.

L'industrie du bâtiment s'est développée d'une façon particulièrement intense à Buenos-Aires ; cependant, la proportion des maisons à plusieurs étages ne représente encore, actuellement, que 7 pour 100 du total des propriétés bâties. Aussi, les constructions basses disparaissent-elles rapidement du centre commercial de la cité, où, dans un rayon de 2 kilomètres, le terrain vaut de 1.000 à 2.000 francs la vare carrée (0 mq 7396). On voit déjà, à Buenos-Aires, des édifices de rapport à 15 étages.

La plupart des immeubles construits en ces dernières années se composent d'une charpente métallique habillée de briques ou de béton armé. Les façades et les murs mitoyens se font presque toujours en briques posées sur champ. Le marbre blanc et de couleur abonde dans la décoration intérieure. Les escaliers sont ordinairement construits en dalles de marbre blanc posées sur une couche de béton armé. Presque toutes les façades sont enduites d'un ciment clair à prise rapide, connu sur place sous le nom de « cemento fulminante ». Les boiseries intérieures se font en bois dur du pays et assez fréquemment en bois importé de Suède. Ce pays et l'Autriche envoient même de la menuiserie toute achevée.

Les hôtels du quartier riche se distinguent par le grand luxe des moindres détails de leur construction. Le nouveau local de que le « Jockey Club » fera prochainement construire ne coûtera pas moins de 30 millions de francs.

Voici, en francs, les prix auxquels se vendent à Buenos-Aires les principaux matériaux de construction, placement non compris : sable, 15 francs le mètre cube ; carreaux émaillés, de 15 x 15 centimètres, 20 francs le cent ; briques mécaniques, 110 francs le mille ; briques moulées, 40 francs le mille ; ciment premier choix, 18 francs le baril de 180 kilogs ; carreaux céramiques, 15 x 15 centimètres, 250 francs le mille ; verre double (posé), 8 francs le mètre carré ; chaux hydraulique importée, 130 francs la tonne ; chaux du pays, 100 francs la tonne.

LE SALON

DE LA

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

L'ARCHITECTURE

(SUITE)

M. Emmanuel CATELAND n'a envoyé cette année au Salon, qu'une esquisse rapide très joliment aquarellée et très heureusement présentée d'une *Habitation sur une colline* (865). Il faut louer sans réserve, chez notre confrère, la simplicité de ses moyens de construction et de composition pour arriver à un effet d'un charme ému et pénétré de la vraie poésie des champs.

C'est, au contraire, une œuvre de composition très riche et très ornée que le *Palais pour les Sociétés d'une grande ville* de M. Victor CLERMONT. Le centre de ce palais est une salle de spectacle et de conférences où se trouvent en plan, indiquées environ cinq cents places de fauteuils. On pourrait, avec des galeries, en avoir plus du triple, ce qui est une capacité au moins égale à celle de notre théâtre des Célestins. C'est évidemment beaucoup d'espace consacré à des conférences et à des spectacles. Mais avec l'attrait que les conférenciers savent apporter à leurs causeries, au moyen du cinématographe et des projections en noir et en couleurs, la conférence est un moyen d'éducation des masses qui prendra une place de plus en plus importante dans la vie civile, et les sociétés savantes y auront recours de plus en plus aussi, pour répandre dans les foules les résultats de leurs travaux et de leurs recherches. C'est donc une disposition fort légitime que celle de ce plan. Il resterait à voir si l'acoustique, surtout pour les premiers rangs de fauteuils, serait bonne, car il serait bien regrettable que les places d'honneur ou de luxe eussent à subir des échos ou ces interférences qui sont si désagréables¹. Tout autour de la salle sont des dégagements et des couloirs qui donnent accès dans les bureaux des diverses Sociétés. Dans un projet pareil, il aurait été peut-être intéressant de prévoir une galerie d'exposition, qui aurait servi aussi à des conférences plus intimes. L'œuvre, est en tous points, très bien rendue et très bien présentée.

Nous ne pouvons qu'en dire autant du projet de M. MALLET (873) pour une *Clinique héliothérapique à Cannes (Alpes-Maritimes)* où les malades demanderont aux radiations ultra-violettes et aux secrètes énergies solaires de revivifier les tissus de leurs corps en péril, sur les bords de ces rivages enchantés, embaumés des effluves des pins résineux et de la mer couleur de violettes.

Nous nous sommes attardé longuement auprès du dessin à la plume rehaussé d'encre de Chine de M. MARIN. Son *Baptistère de Lémenc* (874) est une perspective pleine d'intérêt de ces restes curieux et vénérables des premiers temps de la vieille Savoie. « Ce baptistère, dit M. Marin dans sa notice explicative, est situé dans la crypte de l'église primitive de Lémenc; il daterait de la même époque que cette dernière, dont une pieuse tradition fait remonter la fondation à l'an 546. D'après cette tradition, Anselme, abbé d'Ainay à Lyon, aurait envoyé deux moines de son couvent s'établir dans un ermitage à Lémenc. Ces religieux firent bâtir alors un couvent avec une église: la crypte actuelle. » (D'après Jean de la Mure, *Chronique de l'abbaye d'Ainay*) — Il est probable que la pieuse tradition dont parle le savant annaliste Jean de la Mure est une légende, quant à la construction de l'église, dont le baptistère et la crypte demeurerait encore. Il est en tout cas très sûr que Lémenc, qui est un faubourg de Chambéry, subit, comme toute la Savoie et le Bugey, l'invasion sarrasine et que les envahisseurs por-

tèrent le feu et le fer avec une rage farouche dans tout le pays, et, si l'église de Lémenc eût existé avant leur apparition, rien n'en eût subsisté. Ce fut la gloire des ancêtres des princes de la maison de Savoie d'avoir, vers le XI^e siècle, chassé les Maures de leurs repaires et d'en avoir débarrassé le pays. En tout cas, les constructions que nous présente si habilement et si exactement M. Marin sont attribuées par l'éminent archéologue qu'est M. Camille Enlard, à l'époque carolingienne, et cela même pour partie seulement. L'église de Lémenc est une des curiosités les plus intéressantes de la Savoie. L'évêque d'Irlande, saint Concord, († 1176) et aussi le général de Boigne y sont enterrés. Il y a de belles statues dans l'église, du XV^e siècle, et nous espérons que M. Marin nous en donnera, bientôt aussi, de beaux dessins.

M. Adolphe SHAEFFER nous ramène au positivisme des temps modernes avec ses *Maisons à bon marché* (880), que nous pouvons contempler au réel, complètement achevées rue Smith, rue Quivogne et rue Ravat, derrière les voûtes de Perrache. Les cours intérieures ne sont pas fermées sur leurs quatre faces, afin de laisser la lumière et l'air y pénétrer. Les appartements simples et confortables comprennent, en général 4 pièces et sont loués 400 fr. Les pièces ont, en moyenne, 14 mètres carrés. Sur les façades principales, les appartements sont séparés les uns des autres par des escaliers dont le palier forme un balcon arrivant jusqu'à la rue. Le palier intermédiaire sert de passage pour communiquer avec des bâtiments à angle droit et qui n'ont pas besoin d'autre moyen d'accès, d'où économie d'escaliers. Enfin, M. Schaeffer a, par principe, supprimé toutes les alcôves et tous les recoins, tous les débarras des maisons lyonnaises et que nos concitoyens trouvent si pratiques et si utiles. Il eût été désirable peut-être qu'on essayât quelques-uns des perfectionnements récents apportés à la ventilation et à l'aération, L'expérimentation du petit dispositif de M. Augières, professeur d'architecture à l'École des Beaux-Arts de Nîmes, eût été, par exemple, intéressante à faire: l'aérateur Augières est une moulure de cuivre qui, placée sur un des petits bois de la fenêtre, permet à l'air de pénétrer par une ouverture ménagée tout le long du carreau, entre son bord et le petit bois. L'air entre donc, et, rencontrant la moulure de cuivre, la contourne et pénètre, non plus horizontalement, dans la pièce, mais verticalement, tant que la tension de l'air intérieur est inférieure à la pression extérieure. Ce dispositif est une merveille d'ingéniosité. Il permettrait de réduire de beaucoup le cube des pièces servant au logement et par conséquent, de réduire le prix, par pièce, des loyers. Je ne crois pas qu'il y ait, à Lyon, de marchands qui en vendent, ni de représentants qui en parlent. Il y a bien d'autres perfectionnements de l'habitation à tenter, mais le malheur veut qu'en le faisant, on cesse de faire de l'habitation économique.

M. TRÉVOUX a dessiné un *Monument à saint François de Sales, à Annecy* (881), qui est d'un grand caractère et d'un sentiment très juste; M. GOSSELIN (869), une charmante aquarelle, *Frontispice Renaissance italienne*, d'un coloris très chaud et très heureux.

F. FRANÇON.

LA MÉDAILLE DU SALON

Le vote de la médaille du Salon a eu lieu lundi 9 mars, au Palais municipal.

Le scrutin est ouvert à 2 heures.

Au premier tour, M. Philippe AUDRAS obtient cette haute récompense avec 59 voix.

Vient ensuite M^{lle} BOUILLIER avec 37 voix.

Bulletins blancs et divers: 8.

LES RÉCOMPENSES

Les jurys du Salon se sont réunis mardi 10 mars, au Palais municipal, et ont décerné les récompenses suivantes:

¹ Quand un son arrive à l'oreille par deux trajets, l'un direct, l'autre réfléchi, si la différence entre les deux parcours est de moins d'un seizième de seconde, en temps, ou d'environ 22 mètres, l'oreille perçoit deux fois le même son; il y a écho. Mais avant d'arriver à cette limite, il y a confusion des sons et malaise de l'auditeur.

Peinture. — Première médaille : Mlle COSTADAU; deuxième médaille : MM. JORUVA, ANGÉNIOL et Aimé ROUX; troisième médaille : MM. SERVANT, COURONEAU, Mlle GALLAND, MM. JOURNOUD, CHARBONNIER, JUNIQUE et Mlle BOUGRAT; mention honorable : M. Pierre DE BÉLAIR, Mlle MÉRARD, M. ROSA, Mlle Marie TEMPORAL, Mlle BRETON, M. PLOQUIN, Mme LEPERC-SOLY, Mlle THEOPHYLACTOS, MM. LUPO et MADIER.

Sculpture. — Deuxième médaille : M. BURBAN; troisième médaille : M. GATTO et Mlle DE ROTON.

Architecture. — Rappel de deuxième médaille : M. MARIN; troisième médaille : M. LAMBERT; mention honorable : M. GOSSELIN.

Arts décoratifs. — Grand diplôme d'honneur : M. René LALIQUE; diplôme des arts décoratifs : MM. Victor Koos et RUMÈBE; rappels de mention honorable : Mme LACAÏLLE-GAUCHER, Mlle Jeanne REYNAUD; mention honorable : Mme CHOCHOD, M. GAIRAL DE SÉRÉZIN, Mme HUGREL, M. MAYOSSON et Mme SEMONT.

LA STATUE COLOSSALE EN BRONZE DE SAINT AUGUSTIN

La ville de Bône, voulant élever un monument à saint Augustin, évêque d'Hippone, a chargé l'éminent sculpteur Allar, grand prix de Rome, de l'exécution de la statue. L'œuvre est magistrale et le prélat est représenté debout, dans une attitude impressionnante par la simplicité des lignes et l'expression du visage. C'est à l'industrie lyonnaise qu'a été confié le soin de fondre en bronze cette magnifique statue de 3 m. 30, dont le poids atteint 1.300 kilos. Il nous a été donné d'admirer dans les ateliers de M. C. Berlie, route de Genas, ce remarquable morceau, sur lequel nous aurons l'occasion de donner d'intéressants détails d'exécution. Nous tenons à joindre dès aujourd'hui nos éloges à ceux que les nombreux visiteurs ont adressés au réputé industriel lyonnais, dont l'œuvre a été vivement admirée dans la splendeur ruilante de son bronze non patiné. Une fois de plus notre industrie locale a donné la preuve de ce que peut la technique la plus parfaite associée au souci de l'art, secondés par un personnel d'élite heureux de donner à son chef la marque de son attachement et de son désir d'affirmer la haute réputation de la maison.

Assourdissement des planchers

Pour éviter la sonorité des planchers, on remplit les vides ou entrevous qui sont constitués par les plafonds, les solives et les lames du parquet; mais on emploie ordinairement dans ce but des matières assez lourdes.

Le général Loyre indique le moyen suivant, pour assourdir les planchers sans charger les charpentes.

Il consiste à employer des copeaux de menuisier, que l'on trempe dans un baquet contenant un lait de chaux épais et que l'on fait sécher ensuite. Ces copeaux, bien tassés dans le vide, empêchent la propagation du son.

Il est, de plus, reconnu que ces copeaux sont ainsi rendus incombustibles; par suite, les chances d'incendie sont diminuées par leur emploi.

En ayant soin d'ajouter 1 kilogramme de chlorure de zinc par hectolitre de lait de chaux, on réalise encore l'avantage : 1° d'empêcher les rongeurs de se loger dans les interstices entre les plafonds et les planchers; 2° de détruire les ferments contenus dans les liquides qui filtreraient dans les fissures des planchers, et de faire disparaître la source d'insalubrité des entrevous.

Le désinfectant indiqué ne présente pas de danger pour les ouvriers; cependant, s'il s'introduisait des poussières dans les yeux, il pourrait en résulter des inconvénients que l'on évitera en munissant de lunettes de cantonniers les ouvriers qui manipulent les copeaux séchés et posent les planchers.

Ces ouvriers devront avoir soin de se laver les mains en quit tant le travail.

Ces mesures, appliquées dans divers hôpitaux et casernes, ont donné de bons résultats.

M. le général Loyre, en nous transmettant les renseignements qui précèdent et qui ont été reproduits par la *Revue du Génie militaire*, nous fait remarquer que le lait de chaux doit être non « assez épais » mais très « peu épais » et que l'on peut employer comme désinfectant à y ajouter, soit le chlorure de zinc, déjà cité, soit le deuto-chlorure de mercure (sublimé corrosif), ce dernier à la dose de 100 grammes par hectolitre.

Un confrère observe, de son côté, qu'en Angleterre et en Allemagne, on emploie contre la propagation du son et la dispersion de la chaleur, la « laine de laitier » qui coûte 20 francs les 100 kilogrammes et qui permet, avec cette dernière quantité, de couvrir une surface de 6 mètres carrés sur une épaisseur de 5 centimètres.

Pour assourdir les planchers, MM. Ausseur et Hipp appliquent une feuille de carton-feutre qui absorberait les vibrations et les craquements du bois en même temps qu'il supprimerait les lambourdes.

L'idée de remplir les solives avec de la sciure de bois est excellente. Il faut avoir soin de bien la sécher au préalable. Il ne semble pas qu'il y ait rien à craindre pour la conservation des solives.

Le résultat au point de vue de l'insonorité serait encore meilleur, si l'on remplaçait la sciure de bois par de la poudre de liège (poudre ou débris), et surtout, si l'on interposait entre les solives et le plancher des bandes de feutre asphalté, coupées à la largeur des solives — ce produit n'est pas coûteux.

Le coton minéral rend également les planchers insonores.

On a trouvé récemment une formule qui permettrait de concilier l'insonorité et l'absence de microbes. Elle consiste à remplir les entrevous avec un mélange de déchets de liège pulvérisés, d'argile délayée dans l'eau et le lait de chaux. Ce hourdis serait, en outre, mauvais conducteur de la chaleur.

Jean FUGATRON,

(Recueil des Procédés pratiques à l'usage du Bâtiment.)

CONCOURS

ROMANS

CAISSE D'ÉPARGNE (Résultats).

Le jury de ce concours a décerné les primes suivantes :

1^{er} prix (1.500 fr.) : MM. Gustave MALGRAS, architecte S. A. D. G. à Saint-Quentin, et Louis GUINDEZ, architecte S. A. D. G. à Paris.

2^e prix (1.000 fr.) : M. PORTOU, architecte à Valence.

3^e prix (750 fr.) : M. DELEMER, architecte à Paris.

4^e prix (500 fr.) : M. RABILLOU, architecte à Grenoble.

Médaille d'or : Devise *la Tirelire*.

Médaille de vermeil : Devise *Pro Péculo*.

Médailles d'argent : Devises *Etoile Rouge*, *l'Épargne est un Devoir*, *le Losange d'Or*, *le Dauphin*.

NICE

AVANT-PROJET LIGNE NICE-GRENOBLE

Un concours est ouvert pour l'établissement d'un avant-projet d'une ligne Nice-Grenoble.

Toutes les communications concernant le concours devront être adressées au siège du Comité d'Initiative, au Secrétariat de la Chambre de commerce de Nice, place de la Liberté, 11, Nice.

Les concurrents devront remettre leurs dossiers le 31 décembre 1914.

VENISE

GROUPE DE VILLAS

Un concours international est ouvert avec un premier prix de 12.000 francs, un deuxième de 8.000 francs et un troisième de 5.000 francs, pour un projet de construction de villas devant servir d'habitation riche sur une zone de terrain appartenant à la Compagnie des Grands-Hôtels, donnant sur la plage du Lido, à Venise.

Les projets, complets dans toutes leurs parties, devront être présentés à la Direction de la Compagnie susdite, pas plus tard que le 30 juin 1914, à midi.

Tous les éclaircissements désirables seront donnés à qui en fera la demande à la Compagnie Italienne des Grands-Hôtels (Direction Générale, S. F. del Giglio, Venise).

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

ALPES-MARITIMES. — Des réparations urgentes sont indispensables au Petit Lycée de *Nice*. Une somme de 85.000 fr. est nécessaire pour ces réparations. Or, la Ville revendique la propriété du Petit Lycée, qui lui est contestée par l'Etat. Le Conseil municipal décide de n'accorder la somme nécessaire aux réparations que si l'on reconnaît que la Ville en est la propriétaire. — Le Conseil municipal a, d'autre part, voté un crédit de 50.000 francs pour travaux de réparations à exécuter aux abattoirs.

DOUBS. — La construction du nouvel Hôtel des Postes de *Montbéliard* est prochaine. On annonce, en effet, que la Municipalité aurait acheté l'hôtel du Lion-Rouge et une remise attenante ; le projet comporte la couverture de la rivière la Luzine et la construction d'un palais magnifique. On n'attend plus que l'acceptation de l'Administration des Postes et Télégraphes, qui devrait s'engager à payer à la Ville un loyer annuel de 13.000 francs, pendant trente ans.

GARD. — La commune de *Aimargues* va faire effectuer des travaux, s'élevant à 20.000 francs, pour le cimentage du fossé d'écoulement des eaux et du lavoir communal.

LOIRE. — La ville de *Saint-Chamond* a décidé de faire procéder au pavage de la rue Victor-Hugo. — M. Bernard, architecte départemental à Saint-Etienne, a établi un projet, s'élevant à 35.000 francs, pour la construction, à *Izieux*, d'une école maternelle rue Jules-Ferry. — Sur le rapport des Commissions des finances et des travaux, M. Félix, architecte, est chargé des projets définitifs de l'école de *Charlieu*, dont la dépense, s'élevant à 37.000 francs, en chiffres ronds, a été votée par le Conseil. Sur le rapport des Commissions des finances et des travaux, le Conseil adopte définitivement le plan de la salle des Fêtes en projet. Cette salle sera aménagée au rez-de-chaussée des halles et pourra recevoir 900 spectateurs. La dépense, qui s'éleve à 23.000 francs, est également votée par le Conseil. La Municipalité demandera à l'Administration l'autorisation de passer des marchés de gré à gré avec les entrepreneurs. — Le Conseil de perfectionnement de l'école pratique de *Roanne* a émis un vote de principe tendant à l'agrandissement des locaux pour permettre à l'école de recevoir un maximum de 320 élèves. La dépense prévue, et qui a été votée, est d'environ 75.000 francs.

PUY-DE-DOME. — La ville de *Clermont-Ferrand* doit faire procéder aux travaux suivants : construction d'un groupe scolaire au Pont-de-Naud, 180.000 francs ; agrandissement de la Bourse du travail, 120.000 francs ; agrandissement de l'école supérieure de jeunes filles, 47.000 francs.

SAONE-ET-LOIRE. — M. Salé, architecte à Mâcon, a établi un projet, dont le devis s'éleve à 10.900 francs, pour l'aménagement d'un bureau de poste à *Romanèche-Thorins*. —

Pour la construction d'une école à *Romenay*, le projet de M. Catin, architecte à Chalon, prévoit une dépense de 39.100 francs. — M. Malon, architecte à Autun, a dressé les plans et devis, s'élevant à 20.475 francs, pour l'agrandissement du groupe scolaire de *Loizy*. — A *Saint-Symphorien-de-Marmagne*, une école mixte au hameau de Laveau, dont les travaux atteignent 23.000 francs, va être construite sur les plans de M. Richou, architecte à Autun.

SAVOIE. — Le Conseil municipal de *Bonneville* a approuvé les plans et devis pour la construction d'un groupe scolaire, dont la dépense s'éleve à la somme de 136.341 fr. 85, et pour l'agrandissement de l'école supérieure et de l'école maternelle, dont la dépense s'éleve à 110.313 fr. 92.

VAUCLUSE. — Un projet d'agrandissement de l'abattoir d'*Orange*, qui s'élevait, d'après un premier devis, à 10.000 fr., est revenu devant le Conseil avec diverses modifications exigées par le Conseil départemental d'hygiène et les vétérinaires de la garnison. Le nouveau projet comporte : un crédit de 8.023 fr. 40 pour installation mécanique, un crédit de 5.500 francs pour travaux de maçonnerie et diverses autres dépenses. Le nouveau projet s'éleve au total, de 18.000 francs, qui seront couverts par le produit de la vente de l'ancien abattoir, qui va être mis en vente à 15.000 francs. — Les travaux communaux suivants vont être entrepris à *Bédarrides* : établissement d'une passerelle sur l'Ouvèze au quartier du Moulin-de-la-Sorgue, 15.000 francs ; extension de la canalisation d'eau potable, 6.000 francs. — La commune de *Védène* a projeté la construction d'un groupe scolaire.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le diplôme d'architecte.

Le jury de l'Ecole des Beaux-Arts vient de décerner le diplôme d'architecte aux concurrents dont les noms suivent :

MM. Anderson (Redon) ; Barraud (Héraud) ; Briault, Georges (Laloux) ; Commere (Laloux) ; Couturaud (Lemaesquier) ; Dupire (Deglane) ; Forest (Duquesne et Racoura) ; Fourgeau (André) ; Hall (Deglane) ; Hémar, Yves (Laloux) ; Lacoste, Henri (Deglane) ; Manteau, Mazoyer (Laloux) ; Michaud, Paul (Laloux) ; Piollenc (Deglane) ; Schepley (Laloux) ; Strickland (Deglane) ; Van Saanen (Deglane) ; Verdier, Louis (Laloux) ; Vernouillet, Albert (Paulin) ; Villalonga (Héraud).

Le Grand Prix de Rome.

A la suite du jugement du deuxième essai, sont admis à monter en loges, pour le Grand Prix de Rome d'Architecture (classement par ordre de mérite) : MM. BRAY (Pascal) ; René GIROUD (Duquesne-Recoura) ; HAFNER (Laloux) ; MERLEIX (Redon) ; Maurice ANDRÉ (Héraud) ; FROMAGE (Defrasse) ; CHICANDARD (Duquesne-Recoura) ; FERRAN (Laloux) ; VIAN (Deglane) ; GRAPIN (Bernier).

Nos plus sincères félicitations vont à nos deux compatriotes, M. R. Giroud, fils de l'architecte lyonnais, qui arrive en second rang, et à M. Chicandard, le premier des élèves reçus à l'Ecole régionale d'Architecture lors de sa fondation. Leur succès, en même temps qu'il est une gloire pour l'Ecole lyonnaise, doit être un encouragement pour leurs camarades en voie de marcher sur leurs traces.

Société des Architectes Urbanistes.

Une réunion de la Société des Architectes Urbanistes s'est tenue, au Musée Social, le 13 mars. Il y a été procédé à l'admission de nouveaux membres : MM. Tony GARNIER, architecte, Grand Prix de Rome ; PAYRET-DORTAIL, architecte ; CHATELUMEAU, ingénieur en chef de la Ville de Lyon ; LAFFITTE, de Nancy, ce dernier comme membre associé.

M. Mezzara a présenté à la Société un charmant projet d'aménagement de la nouvelle rue des Deux-Ponts. La Société

donne son entière approbation en principe de ce projet, qui consiste à édifier des maisons dans le style du XVII^e siècle, avec un léger resserrement aux deux extrémités, qui serait du plus heureux effet.

M. Forestier a fait, ensuite, une très intéressante communication sur les jardins musulmans et rendu compte de travaux de la plus haute importance relatifs aux villes marocaines.

Distinctions honorifiques.

Par arrêté du 7 mars, ont été promus ou nommés :

Officiers de l'Instruction publique : MM. BURCEY, architecte à Besançon ; HÉRAUD, architecte à Marseille.

Officiers d'Académie : MM. CARION, architecte à Nice ; DAVIN, entrepreneur de travaux publics à Valence ; GAUBERT, architecte à Toulon ; GOUDARD, sculpteur à Marseille ; Charles MEYER, architecte à Bourg ; PASZKOWICZ, architecte à Roanne ; POURRIÈRE, entrepreneur de travaux publics à Marseille ; PRAS, conducteur des ponts et chaussées à Bourg ; TOURNAYRE, sculpteur statuaire à Saint-Etienne.

Vente de terrain domanial.

Samedi 28 mars 1914, à 14 heures, à la Préfecture, vente aux enchères publiques, en un lot, d'une parcelle de terrain propre à la construction, située à Lyon, quartier de la Vitriolerie, d'une superficie de 514 mètres carrés environ, limitée : au sud, par la rue Gustave-Nadaud, sur une longueur de 20 mètres ; à l'ouest, par un terrain appartenant à M. Plissonnier ; au nord, sur une longueur de 12 m. 15, par un terrain appartenant à M. Thomas et, sur une longueur de 7 m. 88, par un terrain domanial ; à l'est, par le surplus du terrain à l'Etat. — Mise à prix : 12.340 francs. Cautionnement 5 %. — On peut prendre connaissance du cahier des charges et du plan des lieux à la Direction des Domaines de Lyon, et au Bureau des Domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Banquet de l'Union Syndicale des Journalistes lyonnais.

Créée au cours de l'année 1913, l'Union syndicale des Journalistes lyonnais, qui groupe tous ceux qui appartiennent à la Presse périodique ou ceux qui, exerçant une autre profession, collaborent à un quotidien, donnait le samedi 7 courant son second banquet au Restaurant Universel. Plusieurs membres honoraires avaient tenu à apporter par leur présence, à la jeune Association, le témoignage de leur sympathie. Le but de l'Union, qui est d'établir entre ses adhérents des liens de bonne camaraderie et de créer, en même temps qu'une Caisse de retraites, une aide confraternelle, a été si bien compris, que le nombre des adhérents a déjà atteint un chiffre élevé et que nombreux étaient les convives. Grâce à la bonne humeur entraînant du président Paul Duvivier, du *Tout Lyon*, qui sut en termes heureux rendre hommage à tous, ce fut une réunion charmante, pleine d'entrain et de cordialité, et qui contribuera à entretenir des relations profitables aux membres de l'Union syndicale des Journalistes lyonnais.

Grand concours populaire du « Lynx ».

Le numéro spécial du *Lynx* vient d'être mis en vente partout. Il est entièrement consacré à un Grand Concours populaire doté de 8.000 francs de prix. Pour prendre part à ce concours, il suffit d'acheter ce numéro unique qui contient les 40 bons nécessaires.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

Commis d'entreprise, bon dessinateur, connaissant bien le calepin, le métré et les chantiers, 28 ans, marié, bonnes références, cherche emploi stable à Grenoble ou vallée du Rhône jusqu'à Marseille. S'adresser aux bureaux de *la Construction Lyonnaise*.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

13 mars 1914	DROITS D'ACCISE EN SUS (es 100 kil)	
Cuivre en lingots affiné	185 50	188 50
— en planche rouge	227 50	232 50
— — — jaune	197 50	202 50
Étain Banka en lingots	470 »	475 »
— Billiton et détroits en lingots	460 »	465 »
Piomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	57 »	58 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	61 »	62 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	56 »	57 »
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72 50	73 50
— — — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	510 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	245 »	» »
— laminé	425 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T. AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	23 »	23 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1^{er} au 14 mars 1914

- Rue Villebois-Mareuil*. Maison. Propr., M. Faivre, rue des Petites-Sœurs, 11.
- Rue Gensoul*. Maison. Propr., M. Laurie, rue Centrale, 28. Arch., M. Hamm, rue Cornavent, 47.
- Chemin de la Guillotière à Saint-Priest*. Maison. Propr., M. Petit-demange, rue du Dauphiné, 85.
- Rue Baraban, 99*. Annexe. Propr., M. Veyssier, route de Genas, angle rue Victor-Hugo. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Chemin des Pins, 27*. Atelier. Propr., MM. Latruffe, Nesme et Cie, y demeurant.
- Chemin de Montvert*. Annexe. Propr., Mme Hennis, avenue Esquirol, 17. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Rue de la Métallurgie*. Maison. Propr., M. Tixier, avenue Félix-Faure, 224.
- Rue Germain-David*. Maison. Propr., M. Favre, rue de la Villette, 88. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Impasse Bonnefond*. Maison. Propr., M. Maygron, chemin de Baraban, 150.
- Rue des Aubépins*. Bâtiments industriels. Propr., MM. Deloras et Burnichon, rue de Bonnard, 8.
- Rue David, 10*. Exhaussement d'un immeuble. Propr., M. Ludt, y demeurant.
- Rue Sainte-Pauline, 23*. Maison. Propr., M. Chassagne, y demeurant. Arch., M. Pratique, cours Lafayette, 299.
- Route de Vienne, 34*. Maison. Propr., M. Donneaud, avenue de Saxe, 175. Arch., M. Donneaud, rue Molière, 58.
- Rue de Chazière, 67-69, rue Niepce et rue Nouvelle*. Huit maisons. Propr., Société Coopérative l'Espérance du Foyer, siège social Mairie du IV^e arrondissement. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
- Cours Eugénie, 48 bis*. Maison. Propr., M. Delalande, rue Montesquieu, 118.
- Rue Dussaussoy, 13-15*. Bâtiment industriel. Propr., Société des Forces Motrices du Rhône, rue de la République, 37. Arch., M. Lacroix, rue Sala, 60.
- Avenue de Saxe, 288*. Annexe. Propr., M. Blanc-Bernard, avenue de Saxe, 288.
- Avenue Berthelot, 160*. Maison. Propr., M. Lambert, rue de la Buire, 6. Arch., M. Faussemagne, rue Pierre-Corneille, 42.
- Rue de la Maisonnette*. Maison. Propr., M. Faivre, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.
- Rue de Chazière, 67-69, et rue Niepce*. Six maisons. Propr., La Coopérative l'Espérance du Foyer; MM. Marciat, Martin, Pontus, Combe, Ferrant et Granjeon, sociétaires. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 10 mars. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité des chemins vicinaux n^{os} 175 dit « impasse des Cinq » et 198 dit « rue de la Maisonnette ». Prévion, 9.993 fr. 42. Soumissionnaires : MM. Monin, 5 p. 100. — Gilibert, 6 p. 100. — Adjud., M. Duret François, chemin Feuillat, 43, à Lyon, 7 p. 100 de rabais.

Rhône. — 10 mars. — *Mairie de Lyon.* — Vente par adjudication des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés, 81, 82 et 84, quai Perrache. Mise à prix, 450.000 fr. Soumissionnaires : MM.

Pouget, avenue Berthelot, 54, Lyon, demande 200 fr. Peyron, rue Montesquieu, 68, Lyon, offre, 50 fr. Sans résultat, offres insuffisantes.

Rhône. — 2 mars. — *Sous-préfecture de Villefranche.* — Chemin vicinal de grande communication n° 13, des Ponts-Tarrêts à Roan. Etablissement de trottoirs avec rigoles pavées dans la traverse d'Amplepuis. Montant, 3.900 fr. Adjud., M. François Giraud, à Amplepuis, 9 p. 100 de rabais.

Ain. — 22 février. — *Mairie de Villars-les-Dombes.* — Etablissement d'un réseau d'égouts et d'une station d'épuration biologique. Montant, 41.000 fr. Soumissionnaires : M. Taboury, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. Abel, Sigrand, Lamarond, prix du devis. — MM. Gallet père et fils, 12 p. 100. — Milamand, 6 p. 100. — Salagnac, 2,10 p. 100. — Adjud., M. Salagnac, à Trévoux, 15 p. 100 de rabais.

Ain. — 1^{er} février. — *Mairie de Saint-Jean-de-Thurigneux.* — Construction de fontaines, lavoirs et abreuvoirs. Montant, 9.600 fr. Adjud., M. Lefort, à Genay, 9 p. 100 de rabais.

Ain. — 4 février. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 18. Construction d'un pont en maçonnerie sur l'Ain, à Thoirette. Montant, 178.000 fr. Soumissionnaires : MM. Petit, 5 p. 100. — Cancalon et Cie, 38 p. 100. — Riffier frères, 10 p. 100. — Larmarand, à p. 100. — Godet, 4 p. 100. — Abel fils, 20 p. 100. — Bougain, 30 p. 100. — Gallet père et fils, 25 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 18, d'intérêt commun n° 41 et chemin de grande communication n° 109. Rectification des chemins aux abords. Montant, 11.700 fr. Soumissionnaires : MM. Déplace, 10 p. 100. — Abel fils, 10 p. 100 d'augmentation. — Adjud., MM. Gallet père et fils, à Bourg, 12 p. 100 de rabais.

Ain. — 8 février. — *Mairie d'Apremont.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'égouts dans les traverses de Grand-Vallon, Petit-Vallon, d'Ablatrix et de la Gottetaz. Montant, 13.690 fr. Soumissionnaires : MM. Crozat, 2 p. 100. — Champier, 1 p. 100. — Bombard, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Sigrand, Mallet, prix du devis. — MM. Levrat frères, 3 p. 100. — Bergerun, 1 p. 100. — Santhonnat, 4 p. 100. — Jacquet, 2 p. 100. — Adjud., MM. Moccelin fils, à Oyonnax, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction de trottoirs et de caniveaux. Montant, 770 fr. Non adjugé.

Allier. — 5 février. — *Mairie de Vichy.* — Travaux d'asphalte, rue de Nîmes, partie comprise entre la place du Château-d'Eau et la rue du Four-à-Chaux. Montant, 60.000 fr. Soumissionnaires : Société des Mines de bitume et d'asphalte du Centre, 4 p. 100. — Société l'« Asphalte », 8 p. 100. — Non adjugé.

Côte-d'Or. — 27 janvier. — *Hospices civils de Dijon.* — Travaux à exécuter à la ferme d'Argilly. Maçonnerie, carrelage, couverture et zinguerie. Montant, 3.250 fr. 29. — Adjud., M. Calin, 12, rue du Jardin-des-Plantes, à Dijon, 18,30 p. 100 de rabais.

Doubs. — 29 janvier. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Meslières. Construction d'une école enfantine. Montant, 24.042 fr. 27. Soumissionnaire : M. Bianda, prix du devis. — Adjud., M. Saintot, à Vercel, 7 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Sochaux. Agrandissement du cimetière. Montant, 3.679 fr. 62. Adjud., M. Boulègue, à Sochaux, 1 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Vermondans. Route nationale n° 73, de Moulins à Baie. Suppression d'une partie du ruisseau de la Vaux-Mail. Montant, 1.070 fr. 06. Adjud., M. Bianchi, à Sainte-Suzanne, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Baitenays. Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction d'un pont en maçonnerie sur le Dessoubre, à Varin. Montant, 16.416 fr. 87. Adjud., M. Brusa, à Mâche, prix du devis.

Doubs. — 12 février. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux vicinaux et communaux. 1^{er} Travaux vicinaux. Entretien pendant les années 1914 à 1917. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 44, de Pontarlier aux Planches. Montant, 2.674 fr. 50. Adjud., M. Serraud, à Pontarlier, 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 47, de Morteau à Mignovillard. Montant, 2.639 fr. Adjud., M. Guinard, à Pontarlier, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Chemin de grande communication n° 47, de Morteau à Mignovillard. Montant, 1.727 fr. Adjud., M. Perrey, à Grand'Combe, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 48, de Champagnol à Neufchâtel. Montant, 1.666 fr. Non adjugé. — 5^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 29, d'Oye-et-Pallet aux Granges-Sainte-Marie. Montant, 1.000 fr. Adjud., M. Dabère, à Oye-et-Pallet, prix du devis. — 6^e lot. Vaux-et-Chantegrue. Rectification du chemin rural de la Chaux-Neuve. Montant, 4.123 fr. 41. Adjud., M. Bossi, à Vaux-et-Chantegrue, 14 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Les Combes. Renforcement de la chaussée des chemins vicinaux ordinaires. Montant, 5.760 fr. Adjud., M. Balauche, aux Combes, 1 p. 100 de rabais. — 2^e Travaux communaux. 8^o lot. Hôpitaux-Vieux. Etablissement de canalisation et construction de murs. Montant, 16.282 fr. 76. Adjud., M. Gagliardi, aux Hôpitaux-Neufs, 15 p. 100 de rabais. — 9^o lot. Frasne. Construction d'un préau couvert, de W.-C. et de murs de clôture à l'école. Montant, 7.038 fr. 78. Adjud., M. Lopiatté, à Frasne, 15 p. 100 de rabais. — 10^o lot. La Planée. Extension des drains pour l'alimentation en eau potable et construction d'un réservoir en ciment armé. Mont., 14.388 fr. 75. Adjud., M. Coudert, à Montigny-les-Arsures (Jura), 16 p. 100 de rabais. — 11^o lot. Arçon. Réfection des jointoiments et enduits intérieurs de l'église. Mont., 4.250 fr. Adjud., M. Boschetti-Guérin, à Pontarlier, 27 p. 100 de rabais. — 12^o lot. Jougne. Réparations à l'usine communale et transformation de l'outillage. Montant, 10.499 fr. 27. Adjud., M. Longchamp, à Malbuisson, 8 p. 100 de rabais. — 13^o lot. Jougne. Construction d'une salle de réunion à la Ferrière. Montant, 8.065 fr. 08. Adjud., M. Jeannin, à Jougne, 2 p. 100 de rabais. — 14^o lot. Arçon. Etablissement d'un nouveau cimetière. Montant, 18.078 fr. 53. Adjud., M. Ferrari, à Arçon, 18 p. 100 de rabais.

Gard. — 15 février. — *Mairie de Cavillargues.* — Construction d'une école maternelle : maçonnerie, terrassements, charpente, couverture, plom-

berie, plâtrerie, menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Montant, 6.515 fr. 35. Pas de soumissionnaire.

Gard. — 15 février. — *Mairie de Cabrières.* — Isolation de la source, réfection du lavoir et conduite d'eau. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaires : MM. F. Chazel, L. Martin, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. B. Pras, 2 p. 100. — J. Vidal, 3 p. 100. — L. Castillon, 4 p. 100. — C. Puech, A. Reinet, 5 p. 100. — M. Soustelle, 6 p. 100. — Robert Félix, 7 p. 100. — Adjud., M. Antonin Elléna, à Tarascon (Bouches-du-Rhône), 12 p. 100 de rabais.

Gard. — 17 février. — *Préfecture.* — Canal du Rhône à Cette. Suppression de biefs et construction de maisons éclusières. — 1^{er} lot. Suppression des biefs de Broussan et de Charenconne. Montant, 127.000 fr. Adjud., MM. Riffier frères, à Chalon-sur-Saône, prix du devis. — 2^e lot. Construction de maisons éclusières au Rhône et à Nourriguier. Montant, 20.000 fr. Adjud., MM. Fayolle et Pascal, 32, rue Général-Rambeaud, à Grenoble (Isère), prix du devis.

Haute-Saône. — 21 janvier. — *Sous-préfecture de Gray.* — Construction d'un hôtel des postes dans la ville de Gray. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, etc. Montant 82.184 fr. 99. Adjud., MM. Dupuy et Bonneau, à Dijon (Côte-d'Or), 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Fers à planchers. Montant, 3.784 fr. 26. Adjud., M. Martin, à Besançon (Doubs), 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente et escaliers. Montant, 7.062 fr. 08. Adjud., M. Lacoutière, à Dijon (Côte-d'Or), 5 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Charpente en fer. Montant, 7.500 fr. Adjud., M. Gay, à Héricourt, 2 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 5.956 fr. 98. Adjud., M. Argenton, à Dijon (Côte-d'Or), 16 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Carrelages, cheminées. Montant, 2.380 fr. 85. Adjud., M. Denizot fils, à Besançon (Doubs), 7 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Chauffage central. Montant, 3.500 fr. Adjud., M. Berthet, à Gray, 16 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 15 janvier. — *Sous-préfecture de Bonneville.* — Saint-Gervais-les-Bains. Adduction d'eau potable. Montant, 14.591 fr. Soumissionnaires : M. Crosa, prix du devis. — MM. Ardizzoli, 3 p. 100. — Aulas et Vidal, 6 p. 100. — Besia, 7 p. 100. — Anselmo, 8 p. 100. — Masséra, 11 p. 100. — Canepa, 15 p. 100. — Couttet, 16 p. 100. — Adjud., M. Bignami, à Saint-Gervais, 17 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 5 février. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Ballaison. Travaux communaux. Soumissionnaires : MM. Useglio, 7 p. 100. — Bergoënd, 10 p. 100. — Tardy, 9 p. 100. — Crosa Secondo, 7 p. 100. — Adjud., M. Dubois, à Brens, 12 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 17 février. — *Préfecture.* — Mesigny. Construction de préaux et de privés aux écoles communales et fourniture de mobilier scolaire. Montant, 4.500 fr. Soumissionnaire : M. P. Bédoni, 3 p. 100. — Adjud., M. Félix Noiret, à Quintal, 10 p. 100 de rabais.

Jura. — 12 février. — *Préfecture.* — Canal du Rhône au Rhin. Approfondissement de la dérivation de Dampierre. Montant, 27.500 fr. Soumissionnaire : M. L. Ollier, 10 p. 100 d'augmentation. — Adjud., MM. Riffier frères, à Chalon-sur-Saône, prix du devis.

Savoie. — 14 février. — *Préfecture.* — Travaux sur la route nationale n° 6, de Paris à Chambéry et en Italie. — 1^{er} lot. Freney. Reconstruction d'une risberme. Montant, 13.000 fr. Soumissionnaires : MM. Poglio, 1 p. 100. — Trivero, 7 p. 100. — Bonna, 7 p. 100. — Ferrando, 8 p. 100. — Adjud., M. Basso, à Saint-Michel-de-Maurienne, 13 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Saint-Jean-de-Maurienne. Relèvement et construction d'un pont sur le « Rieu-Sec ». Montant, 12.700 fr. Soumissionnaires : M. Bonna, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Dompnier, 3 p. 100. — Basso, 9 p. 100. — Trivero, 12 p. 100. — V. Magnin, 16 p. 100. — Adjud., M. Félix Magnin, à Saint-Michel-de-Maurienne, 17 p. 100 de rabais.

Savoie. — 21 février. — *Préfecture.* — Alimentation en eau potable de la commune de Saint-François-de-Sales. Montant, 88.500 fr. Soumissionnaires : MM. J. Fontana, 8 p. 100. — A. Carle, 5 p. 100. — Gire, 2 p. 100. — H. Pinorini, J. Pilotaz, 1 p. 100. — Adjud., MM. Aulas et Vidal, à Chambéry, prix du devis.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 18 avril, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Amélioration du service des eaux. Construction de réservoirs en béton armé à Saint-Just et à Bron. Concours public. — 1^{er} lot. 1^o La construction d'un réservoir surélevé en béton armé, d'une contenance utile de 600 mètres cubes à établir à Saint-Just, rue des Quatre-Vents, à côté du réservoir existant (service supérieur); 2^o La construction d'un réservoir inférieur en béton armé, au même lieu, d'une contenance utile à déterminer d'après les données du programme du concours. Montant, 85.000 fr. — 2^e lot. La construction d'un réservoir surélevé en béton armé d'une contenance utile de 1.000 mètres cubes à établir à Bron, à l'est du nouveau réservoir existant (bas service). Montant, 65.000 fr. — Les plans et cahier des charges sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés peuvent en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures. En outre, tous renseignements utiles pourront être demandés à M. l'Ingénieur en chef, directeur du Service municipal de la voirie, 28, rue Bellecordière, à Lyon.

Rhône. — Samedi 28 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Blanchiment des façades de trois casernes de gardiens de la paix situées à Lyon : rue Molière, 57; rue Dunois, 45-47; et rue Desaix, 28. — Les entrepreneurs qui voudraient prendre part à l'adjudication devront faire parvenir leur demande à la préfecture, avant le mercredi 18 mars, dernier délai. — Renseignement à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 30 mars, 3 h. 1/2. — *Mairie de Mar-*

seille. — Construction d'un groupe scolaire au quartier de Saint-Antoine, à Marseille. — 1^{er} lot. Terrassements. Montant, 4.700 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 108.000 fr. Cautionnement, 5.400 fr. — 3^e lot. Charpente. Montant, 14.600 fr. Cautionnement, 700 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 10.100 fr. Cautionnement, 500 fr. — 5^e lot. Jalousies. Montant, 2.400 fr. Cautionnement, 100 fr. — 6^e lot. Mobilier. Montant, 9.700 fr. Cautionnement, 500 fr. — 7^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 22.500 fr. Cautionnement, 1.100 fr. — 8^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 11.700 fr. Cautionnement, 600 fr. — 9^e lot. Peinture et papiers peints. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — 10^e lot. Vitrerie. Montant, 1.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — 11^e lot. Eclairage électrique. Montant, 1.600 fr. Cautionnement, 100 fr. — 12^e lot. Chauffage au gaz. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Vendredi 17 avril. — *Préfecture.* — Port de Saint-Louis-du-Rhône. Réparation d'une paire de portes à l'écluse d'accès au Rhône. Montant, 52.593 fr. 45. A valoir, 7.406 fr. 55. Total, 60.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Mathieu, ingénieur à Marseille, et au ministère des travaux publics.

Bouches-du-Rhône. — Mercredi 25 mars, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — Asile public d'aliénés de Marseille. Assainissement. Montant, 30.307 fr. 15. A valoir, 5.687 fr. 45. Total, 35.994 fr. 60. Cautionnement, 3.000 fr. Frais, 750 fr. — Renseignements à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 9 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Lançon. Construction d'une conduite pour l'alimentation en eau potable. Montant, 40.809 fr. A valoir, 751 fr. Total, 41.560 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Pignatelli, agent voyer à Salon, auteur du projet. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 9 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Grans. Agrandissement de l'école de garçons. Montant, 24.800 fr. Cautionnement, 1.200 fr. Frais, 500 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Hatat, agent voyer à Marseille, 5, rue de la Grande-Armée, auteur du projet. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Jeudi 9 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Appropriation du groupe et de la cantine scolaire de Peyrolles. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 28.444 fr. Cautionnement, 3.580 fr. Frais, 600 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 7.979 fr. 44. Cautionnement, 950 fr. Frais, 250 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 6.871 fr. 37. Cautionnement, 850 fr. Frais, 200 fr. — 4^e lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 3.715 fr. 75. Cautionnement, 425 fr. Frais, 120 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie, papiers peints. Montant, 2.992 fr. 39. Cautionnement, 375 fr. Frais, 100 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Sèné, architecte, 44, rue Parasin, Marseille, auteur du projet. — Renseignements à la mairie et à la préfecture.

Côte-d'Or. — Vendredi 27 mars, 3 h. — *Préfecture.* — Construction de la ligne de tramways de Dijon à Beaune par l'arrière côte, partie comprise entre Nuits et Beaune : bâtiments des gares et haltes. Montant, 132.250 fr. A valoir, 14.750 fr. Total, 147.000 fr. Cautionnement, 4.500 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Merie, ingénieur, à Beaune.

Côte-d'Or. — Samedi 28 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dijon.* — Pavage et établissements de trottoirs, place Barbe. Montant, 17.000 fr. Cautionnement, 750 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'ingénieur voyer de la ville. Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Jeudi 2 avril, 2 h. — *Mairie de Châtillon-sur-Seine.* — Hospice de Châtillon-sur-Seine. Réparations de couverture et travaux divers à exécuter à la ferme de Marigny. Montant, 3.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Guénon, architecte à Châtillon, auteur du projet. — Renseignements dans les bureaux de M. le receveur-économiste de l'hospice.

Côte-d'Or. — Samedi 4 avril, 2 h. — *Mairie de Dijon.* — Achèvement du réseau d'égouts. Construction du collecteur-sud (1^{er} lot) partie comprise entre la rue Hoche et la traversée de l'Ouche dans la rue des Rotondes. Montant, 237.456 fr. 65. A valoir, 32.513 fr. 35. Total, 270.000 fr. Cautionnement, 7.500 fr. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Jeudi 2 avril, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — 1^{er} lot. Bretonvillers. Réparations aux bâtiments communaux. Montant, 4.451 fr. 12. Cautionnement, 160 fr. Auteur du projet, M. Langlois, architecte à Mâche. — 2^e lot. Colomber-Fontaine. Distribution d'eau. Mont., 30.562 fr. 36. Cautionnement, 1.500 fr. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — 3^e lot. Sainte-Marie. Agrandissement du cimetière. Mont., 2.101 fr. 30. Cautionnement, 80 fr. Auteur du projet, M. Eugène Réess, architecte à Montbéliard. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Samedi 28 mars, 9 h. 1/2. — *Mairie de Bourg-lès-Valence.* — 1^{er} lot. Conduites d'eau, chemin de Saint-Marcel, chemin du Gaz et quai de la Verrerie. Montant, 3.327 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Egouts, rue de la Fraternité et place de la République, et amélioration de la Côte de la place Cornas à la Verrerie. Montant, 2.835 fr. 80. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Amélioration du boulevard de l'Est. Montant, 4.567 fr. 76. Cautionnement, 150 fr. — Visa, trois jours au moins avant l'adjudication, par les auteurs des projets, à la mairie. — Renseignements à la mairie.

Drôme. — Dimanche 29 mars, 3 h. — *Mairie d'Auriples.* — Construction d'une école mixte au hameau du Péage-d'Auriples. Montant, 13.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa par M. Peysson, architecte à Crest. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 29 mars, 11 h. — *Mairie de Saint-Martial.* — Construction d'une école. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 28.535 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 2^e lot. Menuiserie, serrurerie, etc. Montant, 3.977 fr. 47. Cautionnement, 200 fr. — Visa par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la mairie et chez M. Pivert, architecte, place Lamourguier, à Narbonne.

Hautes-Alpes. — Adjudication restreinte, demande avant le 4 avril, 5 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt général de la Mure à Gap. Construction des ouvrages hydrauliques en maçonnerie de l'usine hydro-électrique du Pont-du-Loup, destinée à l'alimentation du chemin de fer de la Mure à Gap et de la route d'accès à cette usine. Cautionnement provisoire, 25.000 fr. définitif, 50.000 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Simon, ingénieur ordinaire, rue Pérolière, 31, à Gap.

Hautes-Alpes. — Samedi 28 mars, 10 h. — *Préfecture.* — Tallard. Travaux d'assainissement. Montant, 61.779 fr. 65. A valoir, 4.320 fr. 35. Total, 66.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — Renseignements à la préfecture.

Haute-Loire. — Dimanche, 26 avril, 10 h. — *Mairie des Villettes.* — Construction d'un groupe scolaire au hameau de Trevas. Montant, 28.177 fr. 61. A valoir, 2.822 fr. 39. Total, 31.000 fr. Cautionnement, 700 fr. — Dépôt des soumissions vingt-quatre heures avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Haute-Saône. — Samedi 28 mars, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray.* — 1^{er} lot. Angirey et Choye. Chemins vicinaux ordinaires n^{os} 3 et 5, d'Angirey à Choye. Construction entre les localités d'Angirey et de Choye, sur 7.048 m. 80. Montant (non compris la somme à valoir), 127.126 fr. 66. Cautionnement, 4.400 fr. Frais, 438 fr. 75. Auteur du projet, le Service vicinal. — 2^e lot. Courtesoult. Chemin vicinal ordinaire n^o 4, d'Aumonières à François. Construction entre le lieu dit « Les Courts Champs » et le bois dit de « La Bouloye », sur 939 m. Montant (non compris la somme à valoir), 10.677 fr. 84. Cautionnement, 320 fr. Frais, 126 fr. 80. Auteur du projet, le Service vicinal. — Renseignements à la sous-préfecture.

Isère. — Vendredi 27 mars, 2 h. — *Mairie de Chattonnay.* — Chemin vicinal ordinaire n^o 7, des Hautes et Basses Combes. Construction de deux ponceaux sur le ruisseau des Delphines et rectification du chemin aux abords sur 379 m. 03. Montant, 2.858 fr. 75. Cautionnement, 160 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Vienne. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de l'agent voyer cantonal de Saint-Jean-de-Bournay.

Isère. — Samedi 28 mars, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Tramway de la Tour-du-Pin aux Avenières. Construction de la gare des Avenières. Terrassements, 236 fr. 07. Maçonneries, 4.946 fr. 29. Charpente et couverture, 1.215 fr. 76. Zinguerie, plomberie, cuivrie, 439 fr. 53. Menuiserie, 1.511 fr. 46. Quincaillerie, 342 fr. 05. Serrurerie, 787 fr. 75. Fumisterie, 46 fr. 20. Peinture, 415 fr. 66. Vitrerie, 59 fr. 23. Total, 10.300 fr. A valoir, 5.470 fr. Total général, 15.500 fr. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la préfecture.

Isère. — Jeudi 2 avril, 2 h. — *Mairie de Saint-Laurent-du-Pont.* — Agrandissement de la mairie. Montant, 9.690 fr. 35. A valoir, 1.859 fr. 65. Total, 11.550 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa par M. P. Pichat, architecte à Grenoble, 28, rue Docteur-Mazet. — Renseignements à la mairie et chez l'architecte.

Jura. — Samedi 28 mars, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Lavans-les-Saint-Claude. Installation de bornes-fontaines. Montant, 3.300 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n^o 108, de Saint-Claude à Lyon, territoire de Moings. Substitution d'un talus de remblai à un mur de soutènement éboulé entre 4 k. 836 et 4 k. 936 sur 40 m. et élargissement d'un tournant sur 49 m 50. Montant, 1.400 fr. Cautionnement, 45 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Dimanche 5 avril, 2 h. — *Mairie de Maringes.* — Aménagement de l'école de filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie et charpente. Mont., 3.458 fr. 36. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Menuiserie, vitrerie et quincaillerie. Montant, 1.821 fr. 70. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.472 fr. 89. Cautionnement, 80 fr. — 4^e lot. Serrurerie et zinguerie. Montant, 1.324 fr. 91. Cautionnement, 80 fr. Somme à valoir pour l'ensemble des lots, 932 fr. 14. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bruyère, architecte, à Grézieu-le-Marché (Rhône). — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 28 mars, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Construction d'une annexe pour dépôt de livres à la bibliothèque du Palais des Arts. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 9.730 fr. 55. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Ciments. Montant, 9.585 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Planchers en ciment armé. Montant, 14.071 fr. 80. Cautionnement, 1.400 fr. — 4^e lot. Charpente en fer et serrurerie. Mont., 9.863 fr. 10. Cautionnement, 1.000 fr. — 5^e lot. Charpente en bois. Montant, 1.341 fr. 40. Cautionnement, 150 fr. — 6^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 1.845 fr. Cautionnement, 200 fr. — 7^e lot. Peintures. Montant, 1.617 fr. 30. Cautionnement, 150 fr. — 8^e lot. Menuiserie. Montant, 4.994 fr. 67. Cautionnement, 500 fr. — 9^e lot. Vitrerie. Montant, 2.023 fr. 80. Cautionnement, 200 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte, directeur du service municipal d'architecture. — Renseignements à la mairie.

Puy-de-Dôme. — Vendredi 3 avril, 2 h. — *Clermont-Ferrand* (Hôtel général). — Construction de pavillons d'enfants dans les jardins de l'Hôtel-Dieu (Fondation Poncillon). — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 134.961 fr. 84. Cautionnement, 6.000 fr. — 2^e lot. Ciment armé. Montant, 28.428 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 3^e lot. Gros fers, serrurerie et quincaillerie. Montant, 41.536 fr. 87. Cautionnement, 2.000 fr. — 4^e lot. Charpente. Montant, 12.642 fr. 36. Cautionnement, 600 fr. — 5^e lot. Plomberie, couverture et zinguerie. Montant, 10.720 fr. 50. Cautionnement, 550 fr. — 6^e lot. Installation sanitaire. Montant, 6.526 fr. 50. Cautionnement, 800 fr. — 7^e lot. Menuiserie. Montant, 15.166 fr. 80. Cautionnement, 750 fr. — 8^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 16.814 fr. Cautionnement, 800 fr. — 9^e lot. Chauffage central et ventilation. Montant, 45.750 fr. Cautionnement, 750 fr. — 10^e lot. Vitrerie. Montant, 5.826 fr. — Cautionnement, 250 fr. — Renseignements à la mairie.

ments au Secrétariat général de l'administration des hospices, à l'hôpital général.

Saône-et-Loire. — Dimanche 22 mars, 2 h. — *Mairie de Saint-Bonnet-de-Cray.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 7 entre les Devants et la limite de Saint-Nizier, sur 2.415 mètres. Montant, 22.081 fr. 11. A valoir, 2.018 fr. 89. Total, 24.100 fr. Cautionnement, 730 fr. — Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Saône-et-Loire. — Vendredi 27 mars, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Construction de chemins vicinaux ordinaires. 1^{er} lot. Saint-Clément-sur-Guye. Chemin n° 1, sur 2.154 m. Montant, 24.068 fr. 56. A valoir, 2.431 fr. 44. Total, 26.500 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais, 120 fr. — 2^e lot. Saint-Vallerin. Chemin n° 2, sur 1.430 m. Montant, 9.844 fr. 20. A valoir, 1.755 fr. 80. Total, 11.600 fr. Cautionnement, 300 fr. Frais, 90 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Haberlach, conducteur des ponts et chaussées, à Buxy. — Renseignements dans les bureaux de la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi 23 mars, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Avranches. Construction d'un cimetière. Montant, 22.935 fr. 15. A valoir, 1.046 fr. 75. Total, 23.981 fr. 90. Cautionnement, 500 fr. Frais, 420 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Meuley, ingénieur des arts et manufactures, à Moûtiers. Dépôt des soumissions le 21 mars avant 5 heures. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Lundi 23 mars, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Avranches. Construction d'un cimetière. Montant, 21.981 fr. 90. Cautionnement, 500 fr. Frais, 420 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Meuley, ingénieur des arts et manufactures, à Moûtiers, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Savoie. — Jeudi 26 mars, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Saint-Sigismond. Travaux d'adduction d'eau potable. Montant, 86.010 fr. 50. A valoir, 7.339 fr. 50. Honoraires, 4.650 fr. Total, 98.000 fr. Cautionnement, 4.300 fr. Frais, 1.500 fr. Auteur du projet, M. Regard, architecte à Saint-Sigismond. — Renseignements à la sous-préfecture.

Var. — Mardi 24 mars, 2 h. — *Mairie de Solliès-Toucas.* — Travaux d'adduction d'eau potable. Montant, 6.700 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. l'ingénieur d'arrondissement de Toulon.

Vaucluse. — Dimanche 22 mars, 2 h. — *Mairie de Mazan.* — Reconstruction de l'hospice. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonneries. Montant, 37.484 fr. 43. Cautionnement, 1.000 fr. — 2^e lot. Menuiserie et charpente. Montant, 9.382 fr. 61. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 6.379 fr. 50. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Plomberie et zinguerie. Montant, 7.334 fr. 49. Cautionnement, 225 fr. — 5^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 5.628 fr. 84. Cautionnement, 175 fr. — Renseignements dans les bureaux de l'architecte et de la Commission des Hospices à Mazan.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Mardi 17, représentation de la Presse, Werther. Mercredi 18 et vendredi 20, Parsifal. Jeudi 19, les Petits Riens et le Barbier de Séville. Samedi 21, les Huguenots.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS Jeudi, première représentation en France, *Manœuvres d'Automne*, qui sera donnée les soirs suivants et dimanche en matinée.

SALON de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts (Palais des Expositions, quai de Bondy), de 9 heures à midi et de 1 à 5 heures. Prix d'entrée uniforme pour tous les jours : 60 centimes.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Bien qu'ayant dépassé la centième, la joyeuse revue de l'Horloge voit chaque jour l'engouement du public s'accroître davantage. La réputation de *Ça Krach!* est bien établie.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôleée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2 et soirée à 8 h. 1/2. Films d'art et d'actualité, rendez-vous des familles et de la société élégante.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA-TERREAUX (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 67111

VISSEAUX - LYON



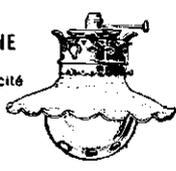
FABRIQUE
de Manchons

BEC INTENSIF
Brevet S. G. D. G.



CRISTALLERIE
Gaz et Electricité

LAMPE VISSEAUX
Filament éluré - Fabrication française



BEC RENVERSÉ
Brevet S. G. D. G.

EN VENTE: C^m de Gaz, Appareilleurs et Electriciens

Pour votre
Publicité
adressez-vous à
L'AGENCE FOURNIER
14, rue Confort, 14
LYON

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des **Carrières de Granit Antique de Bourgogne**

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean Claude PROST, succés, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

“ ADDRESS ”

CHAVAROT & C^{IE}

Société en commandite par actions au capital de 60.000 francs

SIÈGE SOCIAL :

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Téléphone : 17-59

† † †

Téléphone : 17-59

AGENCES A

PARIS place de la République 21,
Téléph. 31-25

SAINT-ÉTIENNE rue Gérentot 2,
Téléph. 4-15

GRENOBLE rue Docteur-Mazet, 28
Téléph. 4-75

MACON rue Sigorgne, n° 20
Téléph. 0-94

CLERMONT-FERRAND place Jaude, 29
Téléph. 3-82

DIJON rue de la Liberté, n° 68
Téléphone 3-03

VALENCE boulev. Maurice-Clerc, 13
Téléph. 0-36

BOURG rue Bourgmayer, n° 4
Téléph. 2-31

CHALON-S/SAONE Grande-Rue, 39
Téléph. 1-07

CHAMBERY rue Favre, n° 3
Téléph. 0-92

ROANNE place de l'Hôtel-de-Ville
Téléph. 2-33

ANNECY rue Filaterie, n° 9
Téléph. 2-12

ROMANS place Jacquemard, n° 16
Téléph. 0-34

BESANÇON Grande-Rue, n° 6
Téléph. 5-38.

MOULINS cours du Théâtre, n° 12
Téléph. 0-92

MONTLUÇON boulev. Courtais, 96
Téléph. 0 97

etc., etc.

par ses Agences

par ses Journaux

par ses Correspondants

fait vendre

**FONDS DE COMMERCE
PROPRIÉTÉS
CHATEAUX ET VILLAS
OBJETS D'OCCASION, ETC.**

Indique . . .

**SITUATIONS A PRENDRE
OCCASIONS A SAISIR
PLACEMENTS A EFFECTUER
LOCAUX A LOUER, ETC.**

procure . . .

**ASSOCIÉS
COMMANDITAIRES
EMPLOYÉS INTÉRESSÉS, ETC.**

constitue . . .

**SOCIÉTÉS
SYNDICATS FINANCIERS, ETC.**

lance

**TOUTES MARQUES
TOUTES SPÉCIALITÉS**

Centralise l'Offre et la Demande

ORGANISATION UNIQUE EN FRANCE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS au Siège social de la Société

AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, LYON

ET DANS TOUTES SES AGENCES

L'Agence Fournier

est chargée par ses clients
de rechercher :

Un commerce de gros ou demi-gros rapportant de 20.000 à 25.000 francs par an, pour personne, 28 ans, disposant de 100.000 fr. et garanties.

Un portefeuille d'assurances ou part pour une personne disposant de 50.000 francs.

Un commerce de quincaillerie, serrurerie, électricité ou garage, pour personne de la partie disposant de 60.000 francs.

Une industrie prospère pour commerçant rompu aux affaires disposant de 50.000 à 70.000 francs.

Une situation de bureau pour jeune homme instruit disposant de 20.000 francs.

TOUTES CES DEMANDES étant sérieuses,
les propositions seront étudiées de près

S'adresser à nos Bureaux :

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Les Célèbres
REVÊTEMENTS
JOSZ
CRÉÉS EN 1885



MARQUE DÉPOSÉE

Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds
DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines navires
et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS
Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %
FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assistance
publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

◆ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ◆

Eug. ACHARD & C^{ie}

LYON, 3, rue Fénelon, 3. - Téléphone 87-79

MARSEILLE, 66, rue Sainte. 66. - Téléphone 51-10

SAINT-ÉTIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 1-81

◆ FABRIQUE A SAINT-ÉTIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIANE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE ◆